Exposition de l'école supérieure d'art visuel de Genève : 20 octobre au 20 novembre

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): **- (1983)**

Heft 4

PDF erstellt am: **21.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-626394

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Exposition de l'Ecole supérieure d'art visuel de Genève

20 octobre au 20 novembre

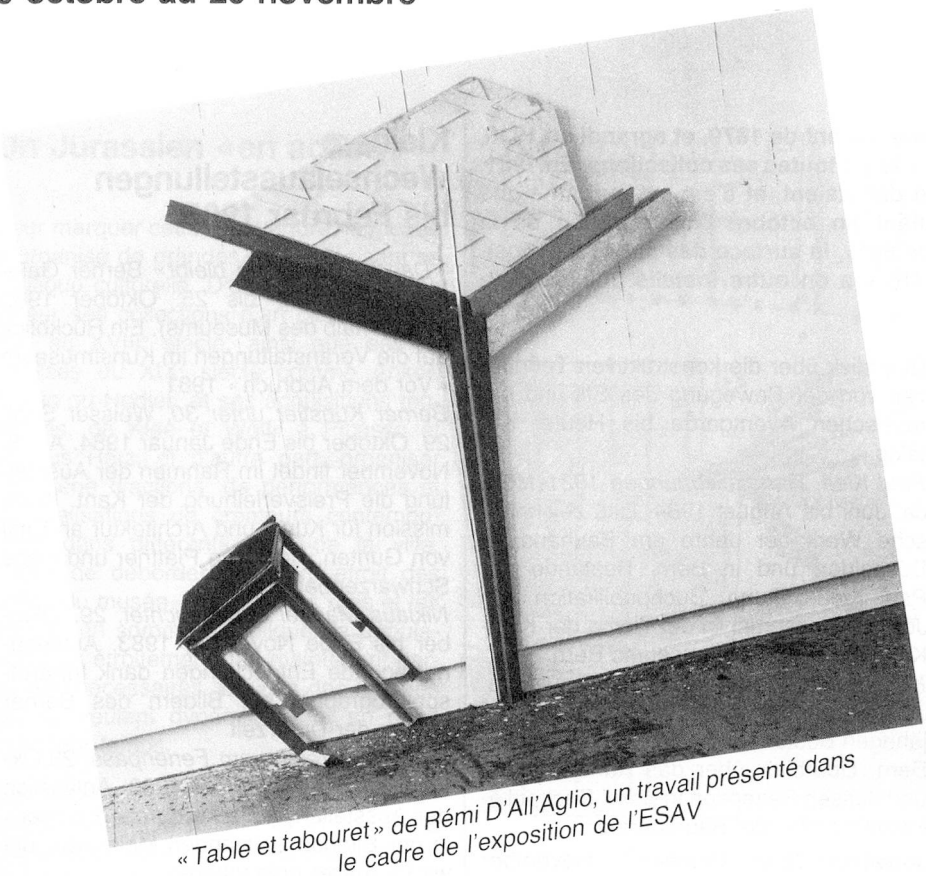

« Table et tabouret » de Rémi D'All'Aglio, un travail présenté dans le cadre de l'exposition de l'ESAV

Dans la perspective de l'exposition qui sera présentée dans trois lieux différents: • Musée Rath, • Halles de l'Ile, • Nouveaux locaux du Centre d'art contemporain de Genève (ancien Palais des expositions), les étudiants, groupés en comité d'organisation, ont eu l'intelligence de nous envoyer un comuniqué « informatif » à insérer en avant-première. Dont acte, avec notre gratitude.

ESAV: repères pour une identité nouvelle

Le titre adopté, Ecole supérieure d'art visuel (ESAV), pour exprimer l'esprit et le contenu de la réforme de l'ancienne Ecole des beaux-arts et Ecole normale de dessin, ne l'a pas été sans mal.

La difficulté de trouver un titre adéquat mesure à sa manière la difficulté de nommer et de disputer des choses de l'art aujourd'hui. Le rappel des quelques titres qui avaient été suggérés peut en témoigner: « Ecole supérieure d'art plastique », « Ecole supérieure d'art libre », « Académie autonome », « Institut d'art plastique », « Institut d'études artistiques », etc. Comme on le voit, ou passe de l'« Ecole » à l'« Institut », ou à l'« Académie », pour faire retour à l'« Ecole »; on abandonne l'expression « Beaux-arts » pour s'en tenir au concept d'« art visuel », hésitant entre le pluriel et le singulier. Toutes ces hésitations traduisent, en quelque sorte, l'état de la situation de l'art dans la société industrielle, ou post-industrielle, ainsi que certains sociologues l'ont nommée. Elles traduisent aussi la préoccupation des auteurs de la réforme de faire admettre l'existence, au sein d'une cité internationale comme Genève, d'un « Institut », ou d'une « Ecole » d'études supérieures en matière artistique.

En effet, si notre pays a su créer et développer des établissements profesionnels d'art appliqué (« Ecoles d'art décoratif », « Kunstgewerbeschule »), il n'a pas été en mesure, comme le souligne le directeur de l'ESAV, « de réunir les conditions nécessaires à la création d'un authentique palier d'études supérieures qui situerait la recherche artistique à égalité avec les autres domaines du savoir ». Aussi a-t-il fallu s'inspirer d'institutions analogues étrangères, notamment d'Allemagne de l'Ouest, des Etats-Unis ou du Japon, pays où existaient des possibilités d'études artistiques en milieu universitaire. Tout ne fut pas facile.

Parmi les changements significatifs, il faut mentionner les conditions d'admission à l'ESAV. Désormais, sont demandés:

– certificat de maturité ou titre justifiant d'études équivalentes, ou
– certificat fédéral de capacité d'une école d'arts appliqués ou autre titre justifiant d'études équivalentes, ou
– 19 ans révolus et niveau suffisant de culture générale.

De plus:

– une commission d'admission décide de l'immatriculation sur présentation d'un dossier de travaux personnels constitué selon les indications de l'école;
– les candidats non titrés doivent témoigner également d'une culture générale satisfaisante en rédigeant une étude théorique sur les données préalables de l'école.

Dès lors, l'ESAV est un lieu d'enseignement, de pratique, de réflexion théorique et de recherche pour les créateurs en art visuel. D'un niveau supérieur, l'institution s'adresse à ceux qui ont la volonté de se manifester dans le domaine des beaux-arts ou à ceux qui ont déjà une formation professionnelle. Faisant partie des Ecoles d'art, l'ESAV est en relation avec l'Université, conformément aux dispositions d'une convention qui facilite l'échange d'enseignants et d'enseignements et garantit les équivalences.

Conséquence de la réforme? Parmi les nombreuses implications, souligne le directeur, « on normalisait l'accès des études artistiques à des candidats plus mûrs et plus expérimentés », on « instaurait un milieu mieux scolarisé où un sérieux support théorique pouvait renforcer la pratique quotidienne », on « mettait les étudiants en capacité de participation dans la conception et la composition des programmes, en possibilité d'autogestion et d'autodiscipline dans la conduite même de leurs études ».

Telles sont, à grands traits, les principales données de l'actuelle école. Pour de plus amples renseignements, consulter dans le catalogue de la présente exposition, les articles de Michel Rappo, directeur, *Une école différente pour des besoins différents,* et de Jean-Luc Caval, doyen, *Il y a encore des raisons d'aller à l'école!...*

ESAV